

**Appel à consultation pour l’élaboration d’un Plan de sortie du projet « Renforcement Opérationnel du 4C Maroc (RO4C) »**

Date : 06 septembre 2022

**Pays** : Maroc

**Description de la mission : Appel à consultation pour l’élaboration d’un Plan de sortie du projet de Renforcement Opérationnel du 4C (RO4C).**

**Titre du projet** : Renforcement Opérationnel du 4C Maroc

**Lieu d’affectation** : Rabat, Maroc

**Date limite de dépôt des soumissions** : **16 septembre 2022**

Les offres seront envoyées par mail : [ro4c.maroc@gmail.com](mailto:ro4c.maroc@gmail.com)

**Coordination Nationale du Projet de Renforcement Opérationnel du 4C Maroc Centre de Compétences Changement Climatique**

**Villa N°4, Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Ryad, Rabat, Maroc**

Toute demande d’informations complémentaires sera faite par email à : [**ro4c.maroc@gmail.com**](mailto:ro4c.maroc@gmail.com)

**Table des matières**

[Contexte 3](#_Toc110333619)

[Article 1 : Objectif de la Consultation 4](#_Toc110333620)

[Article 2 : Consistance de la Consultation 4](#_Toc110333621)

[Article 3 : Pièces constitutives de la Consultation 6](#_Toc110333622)

[Article 4 : Délai de réalisation de la Consultation 6](#_Toc110333623)

[Article 6 : Livrables de la Consultation 7](#_Toc110333624)

[Article 7 : Validation des livrables et produits 7](#_Toc110333625)

[Article 8 : Modalités de règlement 8](#_Toc110333626)

[Article 9 : Profil du soumissionnaire 8](#_Toc110333627)

[Article 10 : Obligations du soumissionnaire 8](#_Toc110333628)

[Article 11 : Sous-traitance. 9](#_Toc110333629)

[Article 12 : Litiges et contestations 9](#_Toc110333630)

[Article 13 : Propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle 9](#_Toc110333631)

[Article 14 : Secret professionnel 9](#_Toc110333632)

[Article 15 : Caractéristiques des prix 9](#_Toc110333633)

[Article 16 : Présentation de l’offre du Soumissionnaire 9](#_Toc110333634)

[Article 17 : Évaluation des offres des Soumissionnaires 10](#_Toc110333635)

[Article 18 : Dépôt des offres des Soumissionnaires 12](#_Toc110333636)

[Article 19 : Bordereaux des prix 12](#_Toc110333637)

# Contexte

Le changement climatique représente un phénomène dont les conséquences se font ressentir au niveau de chaque pays. Ce phénomène au vu de ses impacts, constitue une préoccupation de tout Gouvernement. A cet effet, le Maroc a depuis longtemps élaboré diverses politiques et stratégies qui définissent clairement, sur la base d’objectifs et d’orientations, les grandes actions pour « Rendre son territoire et sa population plus résiliente face au changement climatique tout en assurant une transition rapide vers une économie sobre en carbone ».

A cet effet, la vision du Maroc en matière de changement climatique, définie dans sa politique sur le changement climatique (PCCM, 2014), et plus formellement dans sa contribution déterminée au niveau national actualisée (NDC Maroc, juin 2021), reflète l'engagement ferme du pays à redoubler d'efforts pour combattre les effets du changement climatique et assurer la transition vers une économie à faible intensité de carbone, dans le cadre d'une vision globale du développement durable.

La réussite de cet engagement a requis principalement les trois actions suivantes : (i) une implication et une contribution effective de tous les acteurs, (ii) un développement de compétences nouvelles en matière de finance Climat, MRV, etc. et (iii) un renforcement des capacités des institutions en charge des questions climatiques au niveau national et infranational pour le secteur public et le secteur privé.

Dans cette perspective, le Maroc a créé le Centre de Compétences en Changement Climatique « 4C-Maroc » qui est une plateforme de renforcement des compétences des acteurs pertinents de différents secteurs (public, économique, recherche & formation, société civile, collectivités territoriales, …etc.) et un hub pour le développement et la diffusion de compétences en matière de changement climatique (CC) ouvert sur son environnement National, Africain et International.

Le projet de renforcement opérationnel du 4C-Maroc, financé par PNUD pour une période de programmation 2018-2021 puis prolongé jusqu’au 31/12/2023, vise à fournir une assistance technique et soutenir les efforts du pays pour s’adapter aux nouveaux enjeux internationaux, à travers trois domaines d’appui clés :

* **Cadre programmatique du Maroc pour la mise en œuvre de la NDC;**
* **Cadre de transparence du Maroc pour le suivi de la mise en œuvre de la NDC ;**
* **Cadre d’appui à la coopération Sud-Sud à travers le Fonds Bleu du Bassin du Congo.**

Le PNUD, en acceptant de mettre en œuvre ce projet ambitieux, s’est investi à mobiliser les parties prenantes nationales pour leur appropriation de ses processus, démarches et procédures, mobilisation ayant abouti à l’atteinte des résultats appréciables et prometteurs du projet RO4C. Conscient également que le développement est un processus continu et qu’il est important de maintenir cette continuité, la pérennité et la viabilité des investissements constituent les plus grands défis de ce projet.

Dans ce contexte, le Centre de Compétence en Changement Climatique Maroc (4C Maroc) lance le présent appel à consultation avec l’appui du PNUD et ayant pour objet la conception d’un plan de sortie du projet RO4C.

# 

# Article 1 : Objectif de la Consultation

La présente Consultation a pour objectif l’élaboration d’un plan de sortie du projet de Renforcement Opérationnel du 4C Maroc (RO4C).

# Article 2 : Consistance de la Consultation

Pour l’atteinte de l’objectif susvisé, la consultation est scindée en deux missions :

1. Revue documentaire et analyse SWOT
2. Élaboration de la stratégie de sortie du projet RO4C

Dans ce cadre, le consultant aura pour mission de réaliser ce qui suit :

**Mission 1 : Revue documentaire & analyse SWOT**

Dans une 1ère phase, le Consultant doit examiner, au travers toutes les sources d’information pertinentes, les documents de planification, de mise en œuvre du projet et l’appréciation des résultats atteints ou ceux en cours de l’être.

A ce titre, le Consultant examinera en premier le document du projet et les plans de travail annuels et puis les PV des comités de pilotage, les rapports d’état d’avancement, le rapport d’évaluation à mi-parcours, les différentes revues du projet, les comptes rendus, les différents rapports des prestations réalisées et produits du projet, et toute documentation en lien avec les produits du projet ou de son contexte en vue d’enrichir et affiner la revue documentaire.

Le Consultant complétera la revue documentaire par l’organisation des entretiens dont l’objectif de de collecter des informations complémentaires sur le projet, recueillir les témoignages, la perception des parties prenantes sur les attentes ainsi que des recommandations portant sur les différents aspects liés à la continuité et la pérennisation du projet.

Les parties prenantes à consulter sont comme suit :

* La Directrice Nationale et le Coordonnateur National du projet ;
* Le PNUD ;
* Les partenaires et les bénéficiaires du projet ;
* Les experts ayant contribué à la réalisation des prestations dans le cadre du projet ;
* Toutes institutions susceptibles d’apporter un appui à l’appropriation des acquis et à la mise en œuvre de la stratégie de sortie du projet.

Dans une 2ème phase, et en s’appuyant sur la méthode d’analyse « SWOT », le Consultant devra ressortir les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités du projet.

Sur la base de cette analyse, le Consultant doit proposer les actions permettant de maximiser les forces et les opportunités et minimiser les faiblesses et les menaces identifiées pour préserver les acquis, pérenniser le bénéfice des services rendus par le projet et assurer sa continuité selon des projections à court, moyen et long termes. A ce niveau, il faut préciser que le court termes intègre les actions à mettre en place avant la clôture du projet.

Cette analyse SWOT doit être réalisée en se basant sur l’objectif global du projet à savoir la mise en œuvre de la NDC du Maroc.

Le Consultant doit proposer, en concertation avec les entités de gouvernance du projet et en tenant compte des résultats des entretiens effectués, les mécanismes et les démarches qu’il jugera pertinents pour l’institutionnalisation et la pérennisation des interventions et acquis du projet notamment le plan de renforcement des capacités et les résultats des expertises thématiques produits par le projet en vue de leur intégration dans le cadre des plans et contrats/ programmes sectoriels dans les domaines des changements climatiques.

**Livrable : Rapport de la mission 1.**

**Mission 2 : Élaboration du plan de sortie du projet RO4C**

Sur la base des résultats de la mission1 le Consultant procédera à l’élaboration du document du plan ou stratégie de sortie portant sur tous les enjeux identifiés selon un séquencement de transition de gestion.

Il s’agit de structurer ladite stratégie selon :

* Les trois phases de réalisation : les actions au préalable, les actions pendant la phase de transition et les actions d’autonomie.
* Le pilote, à proposer, qui sera en charge de chaque action, soit dans la phase de transition et/ou d’autonomie.
* La date et le début de chaque action et son interaction éventuelle avec d’autres actions.

C’est ainsi que dans le cadre de cette mission, le consultant devra pour chaque action proposer des solutions pour s’assurer de la pérennité des interventions du projet en répondant aux questions suivantes entre autres :

* Quelles sont les actions les plus pertinentes du projet sur lesquelles il faut investir davantage pendant la dernière année du projet pour assurer une pérennité des résultats.
* Quelles actions devons-nous proposer pour que les résultats soient durables ?
* Quelles sont les ressources nécessaires pour pérenniser les actions (financières, matérielles, techniques...) ?
* Qui fournira ces ressources lorsque le projet sera terminé ?

Le document de la stratégie de sortie du projet devra ressortir également :

* Les arrangements institutionnels et financiers optimaux pour s’assurer de la pérennisation des réalisations du programme et la poursuite des interventions réalisées dans le cadre du projet. A cela s’ajoute la stabilité institutionnelle liée à la disponibilité d’expertise adéquate pour mener des interventions similaires dans le cadre d’autres programmes et projets gouvernementaux.
* La Viabilité économique et financière : la disponibilité des ressources financières pour pérenniser certaines actions relatives à la soutenabilité des interventions du programme.

**Livrable : Rapport de la mission 2.**

# 

# Article 3 : Pièces constitutives de la Consultation

Les pièces constitutives de la Consultation sont :

* La lettre de consultation ;
* Les termes de référence de la consultation paraphés sur toutes les pages par le soumissionnaire;
* L’offre technique ;
* L’offre financière.

# Article 4 : Délai de réalisation de la Consultation

Le délai de réalisation, de la Prestation objet de la présente Consultation, est de trois mois (3 mois).

Le temps consacré à la réalisation de l’ensemble des prestations est estimé à 15 Hommes jours.

Les délais de réalisation de chaque mission seront fixés en fonction du planning proposé par le Consultant dans son offre sachant que la réalisation des missions doit respecter le délai global de 3 mois.

Les délais sont comptés en mois du calendrier grégorien et commencent à courir à partir du lendemain de la signature du contrat de service des prestations objet de la présente Consultation.

Les délais sont réputés tenir compte de tous les aléas d’exécution des missions selon les termes de référence de la présente consultation et les règles de l’art. Ce délai ne prend pas en compte les délais pour la validation des livrables et produits.

**Article 5 : Déroulement et suivi de la Consultation**

Le déroulement de la Prestation objet de la présente Consultation sera piloté par un comité de suivi dont la composition sera fixée par le projet RO4C.

Le Comité de suivi sera chargé de :

* donner les orientations générales de la Prestation ;
* donner les directives explicitant le contenu des missions prévues par la Prestation ;
* faciliter les contacts du Consultant avec les différentes personnes et entités concernées par la Prestation ;
* suivre l’exécution de la Prestation ;
* examiner les livrables provisoires et soumettre les observations au Consultant ;
* approuver les livrables des différentes missions.

Les membres du comité susvisé seront désignés par le Projet RO4C.

Les réunions de ce comité seront programmées à la demande du titulaire ou du Projet RO4C. Elles devront faire l’objet de comptes rendus rédigés par le Consultant et validés par les participants à ces réunions.

# Article 6 : Livrables de la Consultation

Les livrables qui seront produits par le Consultant sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Missions** | **Livrables** |
| Mission 1 : Revue documentaire et analyse SWOT | * Rapport de la mission 1 * Compte rendu de l’atelier de partage et d’échange avec les partenaires. |
| Mission 2 : Élaboration de la stratégie de sortie du projet RO4C | * Document de la stratégie de sortie du projet du projet RO4C. |

*Le Consultant doit remettre au projet RO4C, en version électronique exploitable, les données des collectées dans le cadre des missions (série de données annuelles, les fichiers, les présentations, les feuilles de calculs), les rapports annexes, les tableaux et les graphiques d’analyse, les logiciels avec leurs licences, les données et documents utilisés.*

# Article 7 : Validation des livrables et produits

Le projet R04C disposera de trente (10) jours calendaires pour valider la version provisoire des livrables et vingt (10) jours pour valider la version définitive. Dans le cas où les documents présentés ne sont pas jugés satisfaisants par le projet R04C, le Consultant devra présenter à nouveau ces documents dûment corrigés ou refaits dans un délai ne dépassant pas les dix (10) jours.

Les prestations objet de la présente consultation seront exécutées par le titulaire de ladite consultation et sous sa responsabilité. Tout changement de programme reconnu non conforme incombe au titulaire.

Les livrables provisoires, tenant compte des remarques du Comité de suivi de la Prestation devront être remis au Projet RO4C 2 exemplaires, dans un délai maximum de 10 jours à compter de la remise de l’avis du comité de suivi.

Le Consultant dispose du délai de réponse suivant pour satisfaire les remarques du Comité de suivi.

Ces délais ne sont pas inclus dans le délai global et ils sont répétitifs jusqu’à :

* Satisfaction des remarques du Comité de suivi en totalité ;
* Au cas où le Consultant ne satisfait pas les remarques émises par le comité de suivi, le mandataire aura le droit de prononcer la résiliation de la Consultation sans indemnisation du Prestataire, de ce fait, le Prestataire ne peut prétendre à aucune indemnité.

Dans tous les cas, les frais de reprise du document ou rapport sont entièrement à la charge du prestataire. En cas d’acceptation du document ou rapport, et sur décision de validation par le comité de suivi, le projet RO4C prononce son approbation et ordonne au Consultant d’exécuter les prestations suivantes.

# Article 8 : Modalités de règlement

Le règlement sera effectué en deux tranches comme suit :

* 30% du prix total, après remise et validation des livrables de la mission 1
* 70 % du prix total, après remise et validation du livrable de la mission 2 « Document de la stratégie de sortie du projet du projet RO4C.

Conformément aux procédures de gestion des projets de coopération appuyés par le PNUD, le règlement de la prestation se fera en Hors Taxe. Dans ce cas, une attestation d’exonération de la TVA sera remise au Titulaire par les soins du PNUD Maroc, partenaire du Projet RO4C sur présentation d’une facture pro-forma en trois exemplaires.

Le Projet RO4C se libérera des sommes dues en procédant à un virement au compte bancaire du prestataire. A cet effet, le prestataire doit présenter, à l’issue de la réalisation de la prestation, une facture établie en deux exemplaires, signée, cachetée et arrêtée en toutes lettres.

Sur la base de cette facture, le Projet RO4C établira le Formulaire d’Autorisation harmonisée de Financement et de Certificat de Dépenses (FACE) qu’il signera et transmettra à son partenaire (PNUD) pour effectuer le paiement.

Le délai de règlement est fixé à trois mois, à compter de la date de validation de la facture.

# 

# Article 9 : Profil du soumissionnaire

Pour la réalisation de la prestation le consultant devra justifier des qualifications suivantes

* Diplôme universitaire (Master ou Doctorat) en gestion de l’environnement ou changement climatique ou autre branche en rapport avec l’objet de la présente consultation ;
* Une expérience professionnelle d’au moins 10 ans dans la réalisation des études stratégiques dans les domaines de l’environnement et du changement climatique;
* Une expérience confirmée dans la réalisation des prestations similaires à l’objet de présent appel tels que la révision ou l’évaluation des projets de développement, le montage institutionnel etc ….
* Bonne connaissance des politiques climatiques et stratégies sectorielles au Maroc ;
* Excellentes capacités d’analyse et de synthèse ;
* Parfaitement bilingue Français/Arabe.

# 

# Article 10 : Obligations du soumissionnaire

Les soumissionnaires doivent prendre une parfaite connaissance des exigences pour le développement des systèmes MRV et en s’appuyant sur les références ci-jointes en annexe.

Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné les termes de référence de la présente Consultation et assumeront seuls les conséquences des lacunes et insuffisances qu'ils auraient commises dans la présentation d'une offre non conforme, à tous égards, aux exigences de ladite consultation. Toute carence constatée, à ce titre, peut entraîner le rejet de l'offre correspondante.

# Article 11 : Sous-traitance.

La sous-traitance n’est pas prévue au titre de la présente Consultation.

# Article 12 : Litiges et contestations

Si, en cours de l’exécution de la prestation, des différends et litiges surviennent avec le Titulaire, et faute d’accord à l’amiable, les deux parties recourent aux tribunaux compétents de Rabat.

# Article 13 : Propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle

Après approbation, les livrables produits par le Titulaire deviennent la propriété du Projet RO4C qu’ils peuvent les utiliser sans aucune redevance ni restriction.

Le titulaire garantit formellement le projet RO4C contre tout recours en matière de propriété intellectuelle, et appellations contrôlées concernant la réalisation des prestations objet de la présente Consultation et l’utilisation des sources documentaires nécessaires à cet effet.

Le Titulaire doit obtenir, auprès des propriétaires des droits d’auteurs, les autorisations nécessaires et leur payer tous droits et redevances légitimement dus.

Dans le cas où le projet RO4C sera poursuivi en cette matière, le Titulaire s’engage à se substituer à lui comme défenseur, à supporter entièrement les frais de procédure, les dépenses de toutes sortes occasionnées par l’instance juridique ainsi que les indemnités, dommages et intérêts, versements transactionnels, etc.

# Article 14 : Secret professionnel

Le Titulaire sera assujetti, pour tout ce qui concerne son activité découlant de la réalisation de la prestation au secret professionnel.

# Article 15 : Caractéristiques des prix

Les prix comprennent les droits, impôts, taxes y compris le cas échéant la retenue à la source, frais généraux, faux frais et d’une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la prestation.

Les prix sont fermes et non révisables. Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A) est modifié postérieurement à la date de remise des offres, le Projet RO4C répercute cette modification sur le prix de la consultation.

Les prix de la consultation sont libellés en dirhams (DH) en toutes taxes comprises (T.T.C).

# Article 16 : Présentation de l’offre du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire est tenu de présenter les documents suivants :

* 1. **Offre Technique détaillant :**

1. Une note méthodologique pour la réalisation des prestations, garantissant la fiabilité des résultats et incluant un chronogramme/planning de mise en œuvre ;
2. La liste nominative des membres proposée pour la réalisation des prestations pour chaque mission ;
3. Les CV des experts proposés en mettant en valeur leur expérience et compétence en lien avec la prestation et les profils demandés à l’article 9 du présent appel à consultation, dûment signés par les intéressés et les copies des diplômes des membres de l’équipe ;
4. Un chronogramme d’affectation des membres de l’équipe pour la réalisation des tâches et activités relatives à chaque mission ;
5. La liste de références similaires incluant les coordonnées des personnes de contact (au moins trois références durant les trois dernières années) ;
6. Des Attestations de références délivrées par les maîtres d’ouvrages publics ou privés ou par les hommes de l’art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations similaires à celles objet du présent appel à Consultation.
   1. **Offre Financière :**

Une offre financière à élaborer selon le format du bordereau des prix, présenté dans l’article 19, dûment renseigné, daté, signé et cacheté.

# Article 17 : Évaluation des offres des Soumissionnaires

L’évaluation des offres se déroulera en deux phases :

1. Phase 1 : évaluation des offres techniques portera sur les CV des experts et la note méthodologique proposés par les soumissionnaires ;
2. Phase 2 : évaluation et comparaison des propositions financières des soumissionnaires ;
3. Phase 3 : Analyse technico-financière des propositions des soumissionnaires.

**17.1 Évaluation technique comparative des offres**

1. **Phase 1 - Analyse technique des offres**

Pendant cette phase, il sera procédé à l’analyse des offres techniques.

A l’issue de cette phase, chaque proposition qui répond aux exigences définies dans l’article 9 de la présente consultation sera dotée d’une note technique **NT sur 100**, suivant la méthode et critères suivants.

1. **NT/100 : NT=N1+N2**
2. **N1/30 : Méthodologie et chronogramme**

* **N1=Nm+Nc**
* **Nm/25 :** Notation de la méthodologie proposée
* **Nc/5 :** Notation du chronogramme proposé

1. **N2/70 : Qualification et compétence du consultant**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères de l’évaluation technique** | | **Points** |
| **Note Méthodologique** | * Bien détaillée\* : 30 points * Détaillée\*\* : 20 points * Non détaillée\*\*\*: 0 points | **30** |
| **Profil du Consultant** | | **70** |
| **Qualification et compétence du consultant** | Diplôme universitaire (Master ou Doctorat) en gestion de l’environnement ou changement climatique ou autre branche en rapport avec l’objet de la présente consultation :   * Bac + 5 ou plus: 5 points * Moins de bac +5 : 0 points | 5 |
| Une expérience professionnelle dans la réalisation des études dans les domaines de l’environnement et du changement climatique :  (20 : 4 points par référence) | 20 |
| Une expérience confirmée dans la réalisation des prestations similaires à l’objet de présent appel tels que la révision ou l’évaluation des projets de développement, le montage institutionnel, etc. (30 : 5 points par étude réalisée) : | 30 |
| Bonne connaissance des politiques climatiques et stratégies sectorielles au Maroc ( 15 : 3 points par référence ) : | 15 |
| **Total** | | **100** |

***\* : Bien détaillé*** *: Bon niveau de détail, innovation et valeur ajoutée, pertinence de l’approche présentée, cohérence des éléments/activités proposés pour la réalisation des prestations ;*

***\*\* : Détaillé :*** *Reprise des TdRs en restant dans les généralités ;*

***\*\*\* : Non détaillé :*** *Sans valeur ajoutée aux TdRs.*

|  |
| --- |
| **Important :**   * Seront systématiquement éliminées à l’issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points. * Le concurrent ayant obtenu la note 0 pour la méthodologie sera écarté. * Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux Termes de référence |

1. **Phase 2 - Analyse financière des offres :**

Ne sont prises en compte dans cette phase que les offres retenues à l’issue des phases 1. L’évaluation financière des offres sera faite en attribuant une note financière (**Nf**) à chaque candidat selon la formule ci-dessous **:**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nf =** | **100 x Montant de l'offre la moins disante** |
| **Montant de l’offre considérée** |

1. **Phase 3 : Évaluation technico - financière :**

Les concurrents retenus se verront attribuer une note globale **Ng** selon la formule suivante :

|  |
| --- |
| **Note Globale = 80% de la note technique + 20% de la note financière** |
|

**La Consultation sera attribuée au candidat ayant la note Ng la plus élevée.**

# Article 18 : Dépôt des offres des Soumissionnaires

Les soumissionnaires doivent remettre leurs offres dans deux documents séparés:

1. **Offre technique :** Contenant les éléments précisés dans l’article 16 (alinéa 16.1) des présents termes de référence ;
2. **Offre financière** : Estimation du coût tel que précisé dans l’article 16 (alinéa 16.2) des présents termes de référence.

Les offres seront envoyées uniquement par courrier électronique à l’adresse suivante au plus tard le **16 Septembre**  **2022 à 16h00 GMT+1** (heure locale Maroc) à l’adresse suivante : [**ro4c.maroc@gmail.com**](mailto:ro4c.maroc@gmail.com)

# 

# Article 19 : Bordereaux des prix

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Désignation des prestations** | **Unité** | **Prix unitaire en DH (hors TVA) en MAD** | |
| **En chiffres** | **En lettres** |
| Élaboration de la stratégie de sortie du projet de Renforcement Opérationnel du 4C Maroc (RO4C). | Forfait |  |  |
| **TOTAL (hors TVA)** | |  |  |
| **TVA 20%** | |  |  |
| **TOTAL TTC** | |  |  |

**Fait, à........................., le ............................**

**Signature et cachet du Soumissionnaire**